

Compte rendu de visite parlementaire au C.R.A de Mesnil-Amelot

Le lundi 05 juillet 2010

Arrivée à 14h30 au CRA de Mesnil Amelot :

Reçue par le lieutenant M. Eric Mone, adjoint au chef de Centre et le chef du Greffe M. Pébay

4 bâtiments sur 6 sont utilisés, soit un effectif d'environ 80 personnes.

Les nouveaux centres sont terminés et prêts à l'emploi mais non ouverts car des problèmes d'infrastructures ont été constatés, néanmoins le personnel P.A.F prévu est déjà affecté, il semble y être présent et attend d'accueillir du public ????

J'explique que si je viens, pour la deuxième fois en 6 mois, c'est parce que j'ai été saisie d'une demande suite à différents problèmes : tensions importantes, tentatives de suicide, auto-mutilations plus nombreuses, intoxication alimentaire, problèmes de soins importants....

Deux plaintes ont été enregistrées sur ces intoxications alimentaires.

Sur ces conditions de rétention administrative, une saisine du contrôleur des lieux de privation de liberté est effectuée.

A cela s'est ajouté une plainte pour violences suite à un refus d'embarquement, violences commises par des policiers et des gendarmes, à l'aéroport, avant de revenir au C.R.A. Pour ces violences la CNDS a été saisie.

Il semble qu'une brigade de recherche de Meaux ou Melun est venue pour enquêter jeudi, sur ces faits et ces plaintes.

Constat :

- Un bon ensemble général, des chambrées propres et des lieux de vie collectifs (douches et wc) corrects, même si la salle commune avec télévision est exiguë,
- Des appareils automatiques à boissons qui mériteraient un nettoyage, la chaleur aidant on y constate de nombreux insectes,
- Des chambres n'ont pas de vraies fenêtres, et je demande au Lieutenant de déplacer les personnes concernées vers des chambres à fenêtres si elles sont disponibles, car avec cette chaleur actuelle, sans fenêtre c'est irrespirable. Ce qui est immédiatement fait.
- Il semblerait que certaines fontaines d'eau dans les couloirs ne fonctionnent pas toujours, mais là aussi, on me répond que les réparations ont été faites récemment

- Les personnes retenues se plaignent d'une insuffisance de soins, de ruptures dans les traitements qui ne sont pas suivis, et de ne pas voir le médecin quand ils en ont besoin ???? Même si 2 infirmières sont sur place à mon arrivée, j'apprends qu'un docteur de l'hôpital de Meaux ne vient qu'une heure le matin et une heure l'après midi, et donc ne peut pas voir beaucoup de personnes... donc souvent la liste d'attente pour le voir est longue et l'attente peut durer assez longtemps !!!!
- Dans la cantine et cuisine, je constate en frigo, des plateaux livrés le vendredi pour des repas prévus vendredi, samedi, dimanche, et lundi ???

Le lundi sont livrés ceux de mardi, mercredi, jeudi, donc 2 à maximum 3 livraisons par semaine pour couvrir tous les repas de la semaine. On peut constater que les dates de préparation et fabrication sont du 30 juin ou 1^{er} juillet pour être consommés maximum le 5 juillet et les autres les 6 ou 7 juillet.

Ce qui laisse penser que des plateaux sont préparés au moins 5 jours avant leur consommation, et que le jour de la consommation reste le dernier jour avant péremption. Ce qui est limite et ne laisse aucune marge de manœuvre. De plus, les personnes se plaignent de la mauvaise qualité des repas. Les plateaux cuisinés sont de la société Avenance.

- Les faits : la semaine du 21 juin a connu une douzaine de personnes malades :

Selon les personnes concernées, il s'agit d'une intoxication alimentaire due à une omelette. Cette omelette a été servie le lundi 21 juin au soir, elle a été livrée le vendredi 18 juin au C.R.A, mais on constate une date de fabrication du jeudi 17 juin..... Pour des œufs, la fraîcheur n'est pas vraiment au rendez-vous !

2 personnes ont déposé plaintes, d'autres m'ont déclaré avoir été malades également mais n'avoir pas osé déposer plainte, et d'ailleurs ils pensent que « cela ne sert à rien... peut être même que cela leur causerait d'autres problèmes... »... Tous sont d'accords pour dire qu'ils ont été malades à cause du dîner du lundi soir, et tous regrettent de ne pas avoir pu voir le médecin immédiatement.... Ils dénoncent un certain laxisme pour les soins par le médecin.

Selon le service médical, il ne s'agissait pas d'intoxication alimentaire mais d'une indigestion, mais pour 12 personnes malades en même temps, c'est lourd à avaler !!!!

Il faut savoir que le médecin que j'ai « croisé », Mme Pauline Launay-Mignot, a été très désagréable et visiblement n'a pas du tout apprécié ma visite... qui est pourtant un droit !!!!

Il est clair que ma visite la dérangeait et qu'elle était hostile à ma présence.

Dès le début, lorsque je me suis présentée à elle, elle était suspicieuse et m'a demandé si j'étais bien du « Sénat français ? » en présence des 2 chefs de gendarmerie. Mais peut être que mon nom précédé de sénatrice, l'a étonné ?

Quant à elle, elle a même refusé de me donner son nom que j'ai su après, par les gendarmes.

Quant à mes interrogations sur le service, elle n'a pas souhaité me répondre.

Ce sont les 2 infirmières qui m'ont répondu.

Puis lorsque j'ai demandé au service, et en sa présence, d'inscrire une personne qui se plaignait de n'avoir jamais vu le médecin et demandait une visite, elle a répondu « qu'elle savait ce qu'elle avait à faire, et qu'il y a une procédure à suivre, qu'elle ne verrait les personnes que quand elle le souhaitera, et qu'aucune règle ne l'oblige envers moi... »

J'ai trouvé cela étonnant car, d'une part, je ne l'obligeais à rien et évidemment je ne lui ai donné aucun ordre, et d'autre part, je ne demandais aucun passe-droit pour personne mais seulement qu'une personne soit inscrite sur la liste d'attente pour voir un médecin.....

Ses réponses agressives envers moi me laisse penser qu'elle était sur la défensive alors que je ne faisais aucun reproche à personne... mais peut être culpabilisait-elle ? Se sentait-elle prise en flagrant délit de refus de consulter ? J'avoue n'avoir pas compris son attitude ?

Son comportement a également beaucoup étonné les 2 gendarmes qui m'accompagnaient et qui étaient désolés pour moi de cette rencontre houleuse, malgré moi.

Il me semble qu'un médecin se doit d'être humain, et respectueux de tout le monde, notamment dans le service public, en particulier dans un lieu de privation de liberté et de rétention administrative.... Si un médecin n'aime pas les étrangers ou ce travail particulièrement, il ne me semble pas qu'il soit obligé de venir travailler au C.R.A.

Avec ce comportement, je comprends que les détenus se plaignent de ne pas voir de médecin, ... d'ailleurs peut être, ne veut elle voir personne, également ?

Aurait-elle oublié qu'elle est médecin pour un service de santé publique ?

Enfin j'ai rencontré les 2 personnes de la Cimade.

Des hausses de tensions sont constatées depuis plusieurs semaines, et cet incident d'intoxication alimentaire a été traumatisant pour tout le monde, déclencheur d'angoisse supplémentaire, engendrant de nouvelles violences en particulier contre eux-mêmes, face à la violence institutionnelle et à la violation de la dignité humaine vécu par l'enfermement dont sont victimes au quotidien ces étrangers.

La situation au C.R.A me semble particulièrement sensible, et je pense que le contrôleur des lieux de privation de liberté devrait revenir dans ce C.R.A et s'arrêter en particulier sur le service médical et la restauration.